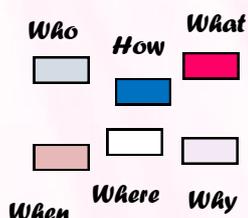


# CONSEIL EN ORGANISATION

*Le Centre de Gestion vous aide à vous organiser pour dynamiser votre collectivité*

## QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le Conseil en organisation est une étude approfondie de l'organisation de travail, qui au travers d'un diagnostic, fait ressortir les principaux dysfonctionnements. L'objectif est de mettre en lumière les leviers sur lesquels la collectivité peut agir. Des axes de solutions adaptés et réalistes vous seront proposés. L'autorité territoriale opère les choix définis et les priorités en fonction de ses attentes et/ou de ses priorités.



## POURQUOI FAIRE APPEL À CE SERVICE ?

Aujourd'hui les collectivités sont face à une **mouvance territoriale de grande ampleur** qui peut avoir des **répercussion sur l'organisation actuelle**. Les collectivités peuvent ainsi être confrontées à certains **dysfonctionnements organisationnels** comme une mauvaise répartition des tâches, une communication peu formalisée ou encore un manque de règles et de procédures ...

De plus, les **contraintes budgétaires** sont fortes : les collectivités doivent être efficaces avec des dotations globalement en baisse.

Enfin, les **évolutions législatives** (mise en place des schémas de mutualisation) poussent les collectivités à anticiper et à s'adapter rapidement.

Cela induit de repenser différemment les organisations de travail et de redéfinir le cadre de l'action publique.

## QUELS SONT LES AVANTAGES ?

- + La prise en compte de l'historique de la collectivité ainsi que des compétences actuelles et futures
- + Une **méthodologie** précise, gage de **qualité**
- + Des **professionnelles formés** et **présents** sur le terrain
- + Prise en compte des **spécificités du territoire** et du **contexte local**
- + La possibilité d'avoir un **accompagnement** dans la **mise en œuvre** des préconisations suite au diagnostic
- + Des **tarifs** adaptés



## LES ETAPES DE LA PROCEDURE

1 Analyse du besoin

2 Rédaction d'une proposition :  
- Estimation du nombre d'heures  
- Chiffrage  
- Proposition de calendrier



3 Proposition de convention et signature

4 Déroulement de la mission :  
- Phase observatoire (entretiens qualitatifs)  
- Phase d'analyse (diagnostic et constat)  
- Phase de présentation (au commanditaire et à ses équipes)

## A QUI S'ADRESSE CE SERVICE ?



Le conseil en organisation s'adresse aux collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale, qu'ils soient affiliés au Centre de Gestion ou non.



Pour plus d'information .. Contacter  
votre CDG

### Tarifs

- ◆ Mission tarif journée : 720 €
- ◆ Mission tarif demi - journée : 450 €

Rendez vous dans votre Centre de Gestion 74 au :

44 Rue du Goléron  
74 370 ANNECY

Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h et de 13h15 à 17h  
(16h le vendredi)

Téléphone (accueil) : 04 50 51 98 50

Courriel : [cdg74@cdg74.fr](mailto:cdg74@cdg74.fr)

Retrouvez-nous également sur notre site internet

<http://www.cdg74.fr>

Téléphone : 04 50 51 98 50 (accueil)